

037 02 - 2010

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'ouvrages d'art sur le
territoire de la commune de Meyrin

12 mai 2010

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la demande du Conseil administratif du 13 avril 2010 ;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 20 avril 2010 ;

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 8 octobre 2009

ARRÊTE :

Il est donné les noms de :

Viaduc LECT
Pont du Jardin-Alpin
Tranchée couverte de Meyrin-Village

aux ouvrages d'art sur le tracé du TCMC

Entrée en vigueur de ces dénominations : immédiate .

Le code voie de ces ouvrages d'art et artère sont (dans l'ordre) : 62952, 62960, 62979.

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DCTI	1 ex.
DF	1 ex.
DSPE	1 ex.
DIM	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

p.o. (es.)